

Dixième anniversaire de l'École jurassienne et conservatoire de musique

Autor(en): **Willems, Edgar / Faivre, Marcel / Mamie, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **77 (1974)**

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-557331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIXIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'ÉCOLE JURASSIENNE
ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

POUR LE 10^e ANNIVERSAIRE
DE L'ÉCOLE JURASSIENNE ET CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE DE DELÉMONT

Il y a dix ans, une belle activité est née à Delémont dans le domaine de l'éducation. Il s'agit de l'Ecole de musique. Grâce à l'autorité et aux compétences de Monsieur Jacques Chapuis, créateur de l'école, on a pu donner à des centaines d'enfants une éducation musicale dès la plus tendre enfance, c'est-à-dire quatre ou cinq ans. C'est là, à mon avis, une chose très importante, car une des plus grandes difficultés dans ce domaine, c'est de savoir comment débiter, comment conquérir l'attention et l'intérêt de l'enfant et l'amener à la participation active dans les divers domaines de la musique : chansons, audition, rythme, mouvements corporels et solfège. Et cela non seulement avec les enfants normalement doués, mais avec tout enfant, même non doué. Même un enfant retardé ne sera pas laissé à lui-même. Nous savons actuellement comment améliorer la motricité, l'audition, la sensibilité, l'intelligence, car nous connaissons les liens humains, intimes, qui unissent les facultés musicales aux éléments fondamentaux de la nature humaine. Aussi pouvons-nous parler parfois de musicothérapie et, en tout cas, de prophylaxie musicale.

D'ailleurs, les éducateurs actuels le savent, il ne s'agit plus d'une instruction ou d'un enseignement musical, mais d'une réelle éducation musicale qui est, en fait, une éducation humaine. En effet, motricité, dynamisme, sensorialité, sensibilité affective, facultés mentales, sont atteintes par les activités musicales faites en accord avec les principes psychologiques connus actuellement.

Relevons aussi qu'un grand courant en faveur de l'éducation musicale est né dans le monde entier et que les autorités responsables de l'éducation cherchent partout à inclure la musique comme branche obligatoire dans les écoles. L'Ecole de musique de Delémont n'est pas restée en arrière sur les autres pays ; au contraire, elle est plutôt à l'avant-garde.

De plus, l'école s'est agrandie d'un conservatoire de musique qui répond à un besoin d'éducation musicale générale dans la région et dont Monsieur Chapuis a pu prendre la direction.

Ajoutons que le conservatoire a pu inclure dans ses activités l'Institut d'éducation musicale Edgar Willems. Aussi, quelle satis-

faction ai-je de pouvoir, dans les nombreux pays où je puis travailler, aiguiller vers Delémont les étudiants désireux de se former selon notre méthode d'éducation musicale nouvelle, vivante, active.

Je présente donc à l'Ecole de musique et conservatoire de Delémont mes meilleurs vœux pour une continuation heureuse et bien-faisante dans ce qui sera bientôt le canton du Jura.

Edgar Willems.

RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE JURASSIENNE ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A L'OCCASION DE SON 10^e ANNIVERSAIRE

Au cours de sa longue histoire, jamais la musique n'a connu un commerce aussi prodigieux. Chaque société, chaque famille, chaque individu peut, pour quelques francs, s'offrir le meilleur et le pire au moyen de la radio, du disque, de la bande magnétique, de la mémoire artificielle, de diffuseurs plus ou moins sophistiqués, minuscules et puissants. La musique se vend bien, la « musiquette », les bruits excitants peut-être mieux encore. Sur cet immense marché, à la dimension du monde, planent quelques privilégiés : puissants marchands, vedettes et compositeurs plus ou moins doués.

A ce stade de l'évolution, le moyen âge, avec ses classes de seigneurs et de serfs, n'est pas très loin. Aussi ne faut-il point s'étonner si cette forme de société subsiste. Que la musique ait encore son prolétariat est un fait, car il ne suffit pas d'être excellent musicien pour avoir le droit de vivre ; il faut être riche, soutenu, bon commerçant, fonctionnaire... ou avoir un autre métier. Tel est le dilemme posé au plus grand nombre de nos artistes et aux professeurs de notre école et conservatoire.

Partis plein d'enthousiasme, il y a dix ans, ils ont travaillé honnêtement, avec acharnement, le plus souvent avec des compétences exceptionnelles. Ils ont inventé, créé, enthousiasmé ; ils furent prodiges de dévouement. Cela ne leur est point pardonné, car ils ont dérangé un certain mode de vie, en proposant un produit qui ne se vend et ne se consomme point avec l'auréole de la publicité de masse.

Il nous fut donné pourtant d'entendre des enfants heureux faire de la musique. Nous les avons vus pénétrer joyeusement, parfois en état de grâce, l'univers sensible, poétique, mystérieux des sons harmo-

nieux et rythmés. Avec une logique naturelle, sans se forcer, sans contrainte punitive, ils ont joué à apprendre ; le plus souvent, ils y réussissaient pleinement.

Quelques années plus tôt, pour ceux qui s'en souviennent, l'apprentissage de la musique était, pour beaucoup, une contrainte familiale, une punition liée à la condition d'être un petit d'homme. Puis, quelque chose d'essentiel a changé : évitant de gaver les cerveaux, on est parti de la musique ; on a sensibilisé, affiné, grâce à un langage nouveau. Ces petits ont d'abord vibré au rythme de leur cœur. Ils ont découvert ce qu'ils avaient de merveilleusement sonore en eux ; puis on les a aidés à perfectionner leurs qualités naturelles. Dans notre univers rationaliste, ce fut une révolution ; elle est encore à notre porte. On s'y est habitué ; cela est bien le signe d'une réussite.

Les initiateurs de ces voies nouvelles ne sont pas morts ; ils ne peuvent donc être canonisés. Les seuls titres d'inventeur, de créateur, de compositeur, d'artiste ne valent rien aux yeux du monde, s'ils ne sont accompagnés d'une aura d'argent, de voitures luxueuses, d'une couronne mortuaire ou encore d'un « tube » quelconque... à moins qu'il existe un respectable compte en banque.

Pour son dixième anniversaire, l'école a fait ses comptes, ce sont ceux du pauvre : rien en caisse, rien en capital, rien, ou si peu, en ce qui concerne la perspective d'une aide publique.

Toutefois, le bilan de l'éducation musicale est inappréciable pour des milliers d'enfants, ceux pour qui l'école a changé quelque chose dans leur vie, dans leur âme juvénile. Cela est plus beau que la richesse, plus valable que la puissance, car le patrimoine culturel s'est enrichi et portera de meilleurs fruits demain, sinon après-demain. C'est la cause profonde de notre volonté agissante, celle qui nous pousse à continuer, malgré de graves obstacles, de cuisantes déceptions, malgré tout ce qui, selon une logique trop immédiate, devrait nous faire reculer.

Les communautés publiques ont à résoudre d'immenses problèmes financiers ; nous le savons. Elles sont sollicitées sans ménagement. Nous leur disons de nous écouter ; nous avons besoin d'elles pour continuer. On nous répond : « Votre requête n'a pas de poids politique ; les priorités sont ailleurs. » Des économistes très sérieux prétendent que l'homme a besoin : d'abord de boire et de manger ; il doit aussi se protéger, bâtir, s'habiller, épargner, faire des réserves ; ensuite, il pourra s'éduquer et se cultiver. C'est d'une logique indiscutable, une constante des sociétés, par conséquent une règle à suivre.

Pourtant, je ne suis pas sûr que l'homme primitif n'ait pas chanté, que l'imitation, la maîtrise des cris et des bruits de la nature ne lui aient pas permis de subsister, de survivre quand il était chasseur avant d'être calculateur. Nous savons que le tam-tam a pu protéger la société primitive en lui permettant de communiquer. Plus près de nous, la pratique musicale a aidé de grands savants à vivre.

Aujourd'hui, la musique est omniprésente : au magasin, à la maison, à la chaîne de montage, à l'étable même, parce qu'elle augmente le rendement et embellit la vie. Alors ne pourrait-on pas donner à ses serviteurs les plus indispensables, les plus discrets, au moins ce qui leur revient ? Une partie du rendement de la musique, de son industrie, de son commerce spécifique, un pourcentage sur les bénéfices que la musique permet d'augmenter ? On touche de trop près à l'idéalisme, quand on vit pour servir l'art sans l'exploiter et cela ne pardonne pas. Les professeurs ne font pas le rendement, ils l'ont abandonné aux intermédiaires et aux « marchands du temple. »

Jadis, pour ceux qui cultivaient la terre et n'en profitaient pas, on a fait la révolution. Les moyens de la démocratie nous permettent d'éviter de tels extrêmes. Pourtant, après dix ans de sollicitations, nous n'avons pas pu faire comprendre que l'éducation musicale ne doit pas être réservée à une caste privilégiée, qu'elle doit être, comme dans les pays de l'Est ou du Sud, ouverte à chacune et à chacun.

Dans une conception nouvelle de l'école dont, fort heureusement, nous apercevons les prémices, dans une meilleure compréhension des autorités, des pouvoirs publics, il existe peut-être un espoir, mais nos vœux se réaliseront quand nos populations comprendront les nécessités de l'éducation musicale généralisée.

Il ne s'agit pas d'incriminer celui-ci ou celui-là ; dans le genre de crise qui nous touche, nous sommes tous responsables. L'Ecole de musique a été créée trop vite peut-être. Elle avait suscité une vague d'enthousiasme et sa nécessité n'avait jamais été sérieusement mise en doute. Alors, faudra-t-il l'abandonner pour démontrer la nécessité de son existence, faire la preuve par absence et abandon ? Tel n'est pas le vœu des responsables. Aujourd'hui, s'il reste un mince espoir, il nous appartient de ne pas lâcher prise. Il nous appartient de renouveler l'acte de foi d'il y a dix ans, même si nos requêtes sont vaines, même si nos espoirs sont déçus, il restera toujours quelque chose de l'effort accompli.

Marcel Faivre.

INFLUENCE DE L'ÉCOLE JURASSIENNE ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DANS LA PÉDAGOGIE MUSICALE SCOLAIRE

Il est incontestable que l'Ecole jurassienne et Conservatoire de musique exerce une influence sur la pédagogie musicale scolaire en général et que cette influence est positive. Les élèves formés par cette institution sont souvent les éléments moteurs de nos classes de chant et d'éducation musicale. Les connaissances qu'ils y ont acquises sont en général supérieures à celles de nos élèves primaires et secondaires du même âge. Cette avance tient à plusieurs causes.

a) Les élèves des écoles publiques ne sont pas également doués ni motivés.

b) Les buts visés par l'école publique sont différents de ceux de l'Ecole de musique.

c) Les élèves de l'Ecole jurassienne de musique bénéficient d'un enseignement soit particulier, soit en groupes à effectif réduit, d'où son efficacité. Nos classes primaires et secondaires sont bien trop nombreuses pour qu'on puisse prétendre à des performances équivalentes.

d) Le plan d'études primaire ou secondaire en matière de chant et d'éducation musicale est inégalement appliqué, voire complètement ignoré. Notons à ce propos que le nouveau programme CIRCE pour les quatre premières années scolaires tient compte des principes pédagogiques en honneur à l'Ecole jurassienne de musique, soit ceux de la méthode Willems. Ceux des systèmes Martenot et Ward y ont aussi leur place.

e) Il serait temps de modifier la conception trop directement « utilitaire » de l'école publique d'aujourd'hui. Il conviendrait tout au moins de revaloriser les disciplines artistiques telles que le chant, la musique en général, le dessin, actuellement traités en parents pauvres.

f) Les élèves de l'Ecole jurassienne de musique, généralement enthousiastes et convaincus de l'utilité de leurs connaissances sont, dans nos classes, des éléments stimulants, pour leurs camarades aussi bien que pour le maître. Ils apprennent en même temps, qu'en dépit des courants éphémères de la mode, il existe une musique éternelle, vivante, pour laquelle on peut aussi se passionner.

g) Ils comprennent enfin que la pratique valable du chant ou de la musique instrumentale implique l'acquisition d'un certain nombre de notions solides, acquises au prix d'un sérieux effort.

Pour être objectif, relevons que les mêmes remarques s'appliquent aux élèves de plusieurs professeurs indépendants fort actifs dans tout le Jura.

La méthode Willems — ses qualités ou ses lacunes ne constituant pas le principal aspect de la question — a pour effet d'unifier et d'ordonner les connaissances musicales des jeunes à l'échelle jurasienne, comme auraient pu le faire d'autres systèmes. Elle a, de plus, apporté un élément nouveau dans l'éducation musicale en général. Les écoles publiques sont inévitablement atteintes par ce vaste courant.

Bien sûr, une méthode vaut surtout par l'emploi qu'on en fait et la personnalité de l'enseignement reste déterminante, à l'Ecole jurasienne de musique comme dans tout autre établissement scolaire.

Ces constatations faites, il est très souhaitable que l'institution qui fête cette année son 10^e anniversaire puisse continuer son activité chez nous, qu'elle puisse offrir à son corps enseignant des traitements dignes de la noble tâche qu'il accomplit. Tous ceux qui en ont la compétence et les moyens doivent lui accorder le soutien dont elle a besoin.

Jean Mamie.

SURVOL DE DIX ANNÉES D'ACTIVITÉ

Dans la plupart des villes de Suisse romande, la création d'une école de musique, voire d'un conservatoire, est née d'initiatives privées, survenant à un moment favorable de l'évolution culturelle, pédagogique, artistique et sociale. Soutenues au départ par des mécènes ou une fondation, les écoles de musique se sont peu à peu municipalisées ou étatisées, du moins financièrement, à cause de leur croissance et des tendances qui cherchent à mettre la musique à portée des enfants et des étudiants issus de toutes les couches de la population.

Avant la création de l'Ecole de musique, la vie musicale jurasienne, inégalement intense, se cristallisait dans quelques localités importantes.

Sur le plan de l'enseignement musical toutefois, et comme cela se produit dans les régions peu favorisées, la plus grande partie des professeurs étaient itinérants et venaient de l'extérieur, parfois même de fort loin, pour y travailler isolément, sans grand rayonnement ; ils donnaient souvent des leçons au domicile des élèves. Quant aux professeurs locaux, ils n'avaient pas toujours les compétences voulues, ni les titres attestant une formation professionnelle complète. C'est pourquoi de nombreux élèves avancés, domiciliés dans le Jura, devaient se déplacer à Bâle, à La Chaux-de-Fonds, à Bienne ou même en France, afin de pouvoir y suivre des cours de perfectionnement professionnels ou non, mieux adaptés à leurs exigences et à leur but.

C'est au moment du déroulement des Concours jurassiens d'exécution musicale, organisés en 1954, 1958 et 1962 par l'Institut jurassien des Arts, des Sciences et des Lettres, qu'il a été possible de prendre la température de la qualité de l'enseignement de la musique dans notre région. Rappelons que ces concours étaient réservés aux enfants de 12 à 16 ans, aux amateurs de 16 à 30 ans, ainsi qu'aux étudiants professionnels.

Elles ont mis trois faits en évidence : la participation des candidats et l'intérêt du public ont été imprévisiblement élevés ; la plupart des premiers prix ont été obtenus par des élèves formés dans des écoles de musique ; ces écoles de musique se trouvaient en dehors du Jura.

Voilà qui allait encourager, sinon déterminer, la création d'une école de musique et d'un conservatoire propres au Jura.

Le 2 septembre 1964, on constituait donc à Delémont l'Ecole jurassienne et Conservatoire de musique, caractérisés par une activité générale décentralisée touchant plus de vingt localités et réalisant un programme unifié d'éducation musicale et d'enseignement instrumental suivi par des centaines d'élèves.

Pouvoir introduire d'une manière étendue, dans un large terrain favorable, un programme général d'éducation musicale semble une aubaine assez rare. Encore fallait-il partir sur des bases sûres !

Diverses circonstances poussèrent les promoteurs de l'école à se tourner vers l'un des plus grands pédagogues d'aujourd'hui : Edgar Willems. De nationalité belge, cet auteur éminent, philosophe, psychologue et musicien, occupe une place prépondérante dans la pédagogie contemporaine. Ses différents livres intitulés *Nouvelles idées philosophiques sur la musique et leurs applications pratiques*, *L'oreille musicale*, *L'éducation musicale nouvelle*, *La préparation*

musicale des tout-petits, Le rythme musical, Le jazz et l'oreille musicale, Les bases psychologiques de l'éducation musicale et toute une série de *Carnets pédagogiques* offrent aux professeurs de musique un nouvel idéal mis au service de l'être humain et de l'art. Ses travaux ont rencontré une audience internationale et sa méthode se répand de plus en plus.

Willems part de l'être humain envisagé d'une manière globale et placé entre les pôles matériel et spirituel ; il envisage des aspects physiologiques, affectifs et mentaux, en relation avec leurs moyens d'expression dans la musique, soit respectivement le rythme, la mélodie et l'harmonie.

Ces rapports ainsi établis ont amené Willems à créer une méthode d'éducation musicale essentialiste, susceptible d'éveiller et de développer les facultés naturelles que l'enfant possède en puissance dès son plus jeune âge. Sans jamais recourir à des procédés extra-musicaux, cette méthode permet d'allier notamment une véritable culture auditive au développement du sens rythmique. Les travaux et les principes du professeur Willems inspireront l'ensemble du programme de l'Ecole jurassienne de musique.

Il s'agissait d'abord de donner des cours d'initiation musicale, dans un grand nombre de localités, aux enfants âgés de 4 à 7 ans. Ces cours préparatoires (la pépinière de l'école) sont d'une extrême importance pour l'avenir musical du pays, puisqu'ils donnent aux futurs musiciens une éducation musicale complète et vivante, et permettent d'aborder l'étude de n'importe quel instrument sur des bases auditives et rythmiques solides et profondes. Ces leçons d'initiation musicale, magnifiquement accueillies par les enfants et leurs parents, comportent des exercices de développement auditif, des frappés rythmiques, des chansons et des mouvements corporels naturels.

Un matériel sonore varié et abondant permet de développer la finesse de perception de l'oreille. L'enfant apprend à écouter, reconnaître, reproduire, classer et apparier les sons. Il entre immédiatement en contact avec le mouvement sonore, les intervalles et les accords. Ces cours permettent d'harmoniser l'être humain puisqu'ils s'adressent à la sensorialité, au système nerveux et musculaire, à la sensibilité et à l'intelligence. A un moment donné, ils se transforment en cours présolfégitiques et préinstrumentaux, mettant alors l'accent sur la lecture et l'écriture et une manière très synthétique de travailler les chansons choisies et ordonnées pédagogiquement.

Dès l'âge de 7 ans, les enfants commencent l'étude d'un instrument. Ils poursuivent cependant leur éducation musicale dans un cours de solfège obligatoire, dont le programme est progressif. Les méthodes instrumentales partent du chant, de l'audition intérieure, du mouvement et du rythme issus de la musique vivante. On va à l'instrument par la musique vécue intérieurement.

Un grand nombre de concerts commentés ont été organisés sous forme de tournées dans les localités principales. Donnés souvent par des spécialistes, utilisant parfois des moyens audio-visuels, ces concerts commentés sont accessibles à tous les élèves des écoles et parfois à leurs parents et au public. Consacrés aux grandes époques créatrices de l'histoire de la musique ou à des compositeurs déterminés, ils présentent également les formes musicales et les instruments principaux. Cette activité culturelle s'étend parfois aux écoles publiques dont les directeurs ont compris l'importance des manifestations artistiques dans le cadre de l'enseignement général.

L'Ecole jurassienne et Conservatoire de musique a attaché aussi une grande importance aux cours de perfectionnement des élèves adultes, notamment des enseignants, et à la formation des futurs éducateurs et professeurs. La section professionnelle du conservatoire, reconnue par la Direction de l'Instruction publique, a formé jusqu'en juin 1974 quarante-trois professeurs d'éducation musicale de la méthode Edgar Willems, dont seize sont actuellement en fonction dans le Jura. Les autres enseignent notamment dans les Conservatoires de Genève, Lausanne, Neuchâtel, Montreux, Sion, à l'Ecole sociale de musique de Lausanne, à l'Institut de Ribeaupierre de Lausanne et Vevey, sans parler de ceux qui travaillent en privé dans les cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg, de Berne, de Bâle-Campagne ainsi qu'à l'étranger. En ce qui concerne les autres titres attribués par le Conservatoire, mentionnons trois diplômes didactiques de pédagogie musicale, un examen professionnel d'harmonie, un diplôme de capacité professionnelle d'orgue, un diplôme de capacité professionnelle de chant et un diplôme de virtuosité de piano.

Parmi les cours spéciaux et non périodiques, rappelons l'organisation d'un cours de perfectionnement à l'intention du corps enseignant. Quelque 720 instituteurs et institutrices ont eu l'occasion de se familiariser avec des principes d'éducation musicale susceptibles d'être introduits à l'école primaire et secondaire. Cette collaboration d'une école de musique avec le corps enseignant des écoles publiques de toute une région s'est révélée très fructueuse. Relevons encore la collaboration concernant l'éducation des enfants retardés ou anor-

maux. Ce domaine suscite de plus en plus de travaux d'études et d'expériences, dont peuvent profiter les enfants défavorisés.

Il y a eu, au cours du semestre d'hiver 1973-1974 à l'Ecole jurassienne et Conservatoire de musique, 633 élèves de la section générale et 34 étudiants professionnels qui ont suivi quelque 1000 cours et leçons par semaine. Cette activité pédagogique intense a été possible grâce au dévouement et à la compétence du corps enseignant.

En terminant ce rapide survol, nous nous en voudrions de ne pas remercier tout particulièrement des personnalités telles que M^e Pierre Christe junior, qui a assumé la présidence de l'Ecole durant neuf années, M^{me} D^r Clara Philippe, membre de la commission de surveillance et, sans pouvoir les nommer tous, M. Marcel Faivre, l'actuel président, M. Albert Jubin, trésorier, ainsi que les nouveaux membres du Conseil de direction. Une pensée toute spéciale doit être décernée à M. le Conseiller d'Etat Simon Kohler, grâce à qui une telle institution, encore insuffisamment subventionnée par les communes jurassiennes, n'aurait pu ni vivre ni survivre.

Au moment où l'Ecole jurassienne et Conservatoire de musique fête son dixième anniversaire, de graves menaces pèsent sur son avenir. Nous voulons espérer que les autorités sauront admettre l'importance de la musique dans la formation générale de l'être humain et que, le plus rapidement possible, leurs subventions permettront de garder et d'appeler de bons professeurs de musique dans le Jura.

Jacques Chapuis.

PARTIE ADMINISTRATIVE

